



- ❑ Au même moment, le gouvernement canadien a annoncé la création du Fonds canadien de consolidation de la paix, composante intégrale de l'Initiative de consolidation de la paix. Le Fonds est administré par l'Agence canadienne de développement international pour faciliter des actions canadiennes dans le domaine de la consolidation de la paix.
- ❑ En septembre 1997, le MAECI a mis en place le Programme canadien de consolidation de la paix pour appuyer l'Initiative de consolidation de la paix. Le Programme (doté d'un budget de 3 millions de dollars) et le Fonds de consolidation de la paix (10 millions) exercent une action harmonisée en vue de mettre en œuvre l'Initiative de consolidation de la paix.

Mines antipersonnel

- ❑ Les mines terrestres représentent une grave menace à la sécurité des personnes, en particulier dans les pays en développement, et c'est pourquoi elles revêtent une grande importance pour le volet de sécurité humaine de la politique étrangère du Canada.
- ❑ Dans des pays comme le Nicaragua, le Cambodge, l'Afghanistan, le Mozambique, le Tchad, la Bosnie et la Croatie, des communautés entières sont hantées par la peur des mines antipersonnel enfouies dans les champs, le long des routes ou près de leurs foyers.
- ❑ La peur des mines fait obstacle à l'utilisation sûre et productive de la terre, des routes et des autres infrastructures, entravant le développement des populations locales et nuisant à leur prospérité.
- ❑ Reconnaissant que les mines terrestres sont à l'origine d'une crise humanitaire aux proportions énormes, le Canada a été l'un des premiers pays à se prononcer contre le recours à ces armes.
- ❑ D'octobre 1996 à décembre 1997, alors qu'était adoptée la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, nous nous sommes employés à convaincre tous nos partenaires internationaux de s'engager à interdire l'utilisation des mines.